LE MONDE
JURIDIQUE
LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC
4$
Volume 25, numéro 7

Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ)

La pandémie du coronavirus a créé un nouveau virus : la solidarité entre tous les avocats du Québec envers leur nouvelle association pour la défense de leurs droits et intérêts économiques et sociaux.

Me Catia Larose, présidente de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ)

Les dernières actualités

14 mai 2020

Comment conjuguer relance économique et environnement ?

Forum Relance économique Québec a le plaisir de vous inviter à un Webinaire en compagnie de Mme Andrée-Lise Méthot, fondatrice et associée directeure chez Cycle Capital Management (CCM). Sous la thématique : Comment conjuguer relance économique et environnement, ce webinaire animé par Marius Brisson, permettra d'échanger avec Mme Méthot sur la relance économique et les investissements dans [...]

Lire la suite

4 mai 2020

LE JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL DÉVOILE LES ÉLUS PAR ACCLAMATION POUR LE MANDAT 2020-2021

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) dévoile aujourd'hui la liste des élus par acclamation pour le mandat 2020-2021. Cette année, le nombre de candidatures reçues étant équivalent au nombre de postes disponibles, toutes les candidates et tous les candidats ayant déposé leur candidature au 30 avril 2020 sont déclarés élus par acclamation. Les 15 candidats [...]

Lire la suite

28 avril 2020

Avis de décès de CLAUDE H. CHICOINE 1944 – 2020

Au CHUS Fleurimont, le 25 avril 2020 à l'âge de 76 ans, Claude H. Chicoine nous a quitté après un courageux combat. Né à Verchères et fils de feu Gaston Chicoine et de feu Fabienne Larose, il laisse dans le deuil son épouse Francine Beaudet, ses trois enfants Marie-Josée (Marc Bélisle), Annie (Eric Chouinard) et [...]

Lire la suite

News Highlights

4 mai 2020

Abuser states seek election to top UN rights body

Cuba, Russia, and Saudi Arabia are running for election to the UN's top human rights body, sparking outrage from human rights activists. (See quotes below) The candidacies of the three countries widely considered to have abysmal human rights records were revealed today in a report by UN Watch, a Geneva-based independent human rights group that monitors the world body. [...]

Read more

28 avril 2020

Attorney General James' Statement in Response to President Trump's Proclamation Banning Issuance of New Green Cards

New York Attorney General Letitia James tonight released the following statement after President Donald J. Trump signed a proclamation that halts the issuance of green cards to immigrants for at least 60 days, citing the economic fallout of the coronavirus disease 2019 (COVID-19) and the nation's increase in unemployment under his Administration as an excuse: "This [...]

Read more

4 avril 2020

China sued over coronavirus in International Criminal Court

China, President Xi Jinping and others have been named in a complaint filed at the International Criminal Court by Freedom Watch founder Larry Klayman over the coronavirus outbreak, alleging the communists developed the coronavirus and it escaped from their labs. Advertisement – story continues below « The ruthless communist Chinese regime, which persecutes and terrorizes its own [...]

Read more

Dernières parutions

6 avril 2020

Volume 25, numéro 6

Voici l'édition numérique du magazine Le Monde Juridique en lieu et place de l'édition papier pour la durée de la pandémie jusqu'à nouvel ordre. Avec nos salutations cordiales. Nous vaincrons le coronavirus tous ensemble.

Lire la suite

Latest Release

14 novembre 2019

Volume 5, number 3

Read more

www.lemondejuridique.com

Facebook Le Monde Juridique | Facebook The Montreal Lawyer

La pandémie du coronavirus a créé un nouveau virus : la solidarité entre tous les avocats du Québec envers leur nouvelle association pour la défense de leurs droits et intérêts économiques et sociaux.

Par André Gagnon

L'APAAQ est née il y a tout juste un an. En réalité, elle n'a que quelques mois d'existence active et compte déjà plus de 1500 membres cotisants lorsque la pandémie du coronavirus frappe. Le mandat de l'association étant de protéger les intérêts sociaux économiques de tous les avocats du Québec, il y avait plusieurs chantiers en cours, dont notamment la mise en service d'un service d'assistance gratuite auprès d'avocat d'expérience en droit disciplinaire, en cas d'enquête du syndic du Barreau et la valorisation de la profession lorsque la pandémie s'est déclarée. L'association a dû réagir rapidement pour apporter son soutien à ses membres, notamment par une demande de réduction de la cotisation annuelle logée auprès du Barreau du Québec.

Issue d'une initiative de l'Association des Avocates et Avocats de Province, celle-ci lui a remis une somme de plus de 160,000 $ provenant de son fonds de réserve accumulé au fil des ans comme cadeau de lancement. La présidente de cette association, Me Catia Larose, est alors passée des Avocats de province à l'APAAQ. S'ajoute la cotisation individuelle et volontaire des membres soit 30 $ ce qui représente à ce jour un 45,000$ additionnels, de faire savoir Me Catia Larose lors d'une interview via Zoom avec Le Monde Juridique et trois autres membres du conseil.

Les avocats de province continuent leur existence selon la mission fixée et ses membres devront se prononcer sur la suite à lui donner prochainement.

Me Catia Larose
Présidente

Les dépenses de fonctionnement de l'APAAQ sont réduites au maximum. Me Jean-Claude Dubé, avocat criminaliste d'expérience et en droit disciplinaire également, autrefois président de l'Association des avocats de la défense du Québec, administrateur de l'association, prête son bureau situé dans l'ancien immeuble de Wilson & Lafleur acquis par le Barreau de Montréal, devenu le siège de l'APAAQ.

Premier Vice-Président
Me Pierre L.-Baribeau
du cabinet Lavery

Second vice-président
Me Bruno Lévesque
du cabinet Lévesque, Lavoie de Québec

Administrateur
Me Jean-Claude Dubé
criminaliste, et spécialisé en droit disciplinaire

Secrétaire
Me Claude Lemieux
associé de Simard Boivin Lemieux (SBL) d'Alma et ailleurs au Lac St-Jean

Les négociations du tarif de l'aide juridique, objet de différends historiques constants avec le Gouvernement du Québec, compte parmi les chantiers majeurs pour ses membres et plus de 2 500 avocats de pratique privée qui s'estiment sous-payés lorsqu'ils acceptent des mandats d'aide juridique. L'APAAQ joue un rôle privilégié de facilitation et de coordination entre toutes les associations d'avocats par domaine de pratique afin de concilier les besoins et les demandes et présenter une voie unie et forte pour appuyer le Barreau du Québec dans ses négociations qui se poursuivent de préciser Me Catia Larose.

Québec et Montréal s'ajoutent

Me Bruno Lévesque de Québec, avocat de pratique privée, associé du cabinet Lévesque, Lavoie de Québec, second vice-président de l'APAAQ, veille au développement de l'APAAQ dans la région de la vieille capitale. Québec et Montréal étaient auparavant exclus des avocats de province. Ils sont désormais admissibles au sein de l'APAAQ et une portion représentative de Québec fait déjà partie de la nouvelle association.

Me Pierre L. Baribeau, avocat de litige et médiateur agréé auprès de grandes entreprises qu'il conseille et représente en matière de recours collectif auprès du grand cabinet indépendant Lavery de Montréal, est premier vice-président. Autrefois associé-directeur de son cabinet, il voit à susciter des adhésions dans les cabinets de Montréal. Ils forment le plus grand bloc de praticiens de pratique privée et de conseillers juridiques d'entreprises, de sociétés péri et parapubliques, les professeurs d'universités, etc. C'est le plus important bassin d'avocates et d'avocats de tout le Québec, d'où son importance stratégique bien que les besoins des avocats qui y pratiquent se retrouvent également à l'extérieur de la région métropolitaine.

L'APAAQ a élu un conseil d'administration qui compte un total de 15 personnes dont une présidente, Me Catia Larose, avocate de pratique privée de la rive-sud de Montréal qui fut bâtonnière du Barreau de Longueuil et présidente de l'Association des avocates et avocats de Province, la mère, la source de la nouvelle association professionnelle.

Deux vice-présidents, Me Pierre L. Baribeau de Lavery à Montréal, avocat de litige et conseiller juridique d'entreprises qui sont poursuivies en recours collectif a déjà agi comme associé-directeur du plus important cabinet privé indépendant du Québec. Il représente les milliers de confrères et consoeurs de ce secteur qui joindront sans doute l'APAAQ dès qu'ils ou qu'elles réaliseront les bénéfices, les avantages que pourront leur apporter cet organisme, totalement indépendant du Barreau du Québec, dédié, voué entièrement à la défense de leurs seuls intérêts économiques et professionnels.

Le secrétaire est Me Claude Lemieux, du cabinet d'Alma et d'autres sites SBL, Simard Boivin Lemieux, un avocat d'affaires spécialisé en droit de la construction issu du Saguenay-Lac Saint-Jean, et avocat chevronné en financement d'entreprises et en litiges.

Me Bruno Lévesque de Québec, est le second vice-président dont le rôle est d'attirer le plus de membres possibles de la région de Québec. Celle-ci fourmille d'avocats d'organismes gouvernementaux tant fédéraux, du Québec et de municipalités qui agissent comme conseillers juridiques, de membres, assesseurs et qui remplissent comme avocat des fonctions de tous ordres.

Voir aussi sur le site web de l'APAAQ les autres membres du conseil élus qui assument une fonction d'administrateur et leur origine professionnelle. apaaq.ca

Petit historique

La création d'une association professionnelle des avocats du Québec a connu au moins deux tentatives qui ont avorté pour diverses raisons.

Dans les années 1970, des avocats de pratique privée de Montréal issus de petits cabinets ont mis sur pied une ébauche d'organisme ressemblant davantage à un syndicat plutôt qu'a une association professionnelle sans but lucratif (OSBL) comme celle qu'est devenue l'APAAQ.

Temps et moyens financiers insuffisants n'ont pas permis d'aller de l'avant sans parler de la désapprobation des autorités du Barreau du Québec alors en place. Il faudra attendre quelques autres années pour qu'éclore une deuxième tentative qui, vu l'état de l'opinion des membres du Barreau du Québec connaîtra le même sort que la première fois.

Consulter vos confrères et consoeurs plus âgés pour discuter des tentatives de mettre sur pied un tel forum visant la défense et l'illustration des intérêts économiques des avocates et avocats du Québec.

Cette fois, la dégradation des conditions de pratique, la perte réelle et potentielle de domaines de pratique réservée, la dévalorisation de la profession d'avocat tant au sein de la population que des organismes publics, les changements dans la pratique devant les tribunaux et le recadrage du rôle des ordres professionnels vers la mission unique de la défense des intérêts du public sont toutes des raisons qui militent en faveur du succès de l'association, de conclure la présidente de l'AÂAQ, Me Catia Larose.

Tous les professionnels ont compris depuis longtemps que seule une association professionnelle indépendante peut veiller aux intérêts sociaux économiques de ses membres. L'APAAQ veut devenir l'interlocuteur privilégié à cet égard auprès des gouvernements et des institutions publiques, des médias et du public. Le Barreau du Québec, qui doit se recentrer sur sa seule mission, voit donc son arrivée d'un bon œil.

Sa représentativité et sa crédibilité passe évidemment par la force de son membership et à ce jour, bon nombre d'avocats de cabinet d'importance ont vu la pertinence et la nécessité de son existence.

Malgré ses 7 mois d'existence active, l'APAAQ a pu prendre la parole pour les avocats devant divers médias nationaux et régionaux, participer à des conférences de presse et valoriser le rôle des avocats dans la société sur les réseaux sociaux. « Il est grand temps que la profession d'avocat soit reconnue comme un service essentiel à la société, agissant en aval et non seulement en amont des problèmes et que soit déboulonnés les mythes en ce qui concerne les conditions économiques des avocats » déclare Me Larose.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES AVOCATES ET AVOCATS
DU QUÉBEC

La solidarité de tous pour la réussite de chacun
apaaq.ca | Devenez membre

L'avocat, un service vraiment essentiel

Par André Gagnon

L'avocat est reconnu service essentiel dans le décret du gouvernement du Québec après une certaine hésitation des autorités et la vitesse d'exécution à laquelle est loin d'être habitué le monde juridique.

Les cabinets de pratique privée dont presque la majorité avait été sur pause se sont rapidement organisés pour fournir via l'Internet et les Intranet des cabinets à leurs clients corporatifs d'abord l'information juridique requise en droit du travail afin de répondre aux exigences des licenciements qu'entraînaient l'urgence des fermetures imposées par les mesures sanitaires adoptées pour protéger la santé de la population des effets pervers, imprévus et assassins de contamination du virus CONVID19 et malgré les mesures de distanciation décrétées par l'Etat.

Le gouvernement fédéral du premier ministre Justin Trudeau a pris des mesures économiques pour aider les employés qui perdaient leur emploi, leur gagne-pain. Et pus tard, des mesures économiques pour soutenir l'emploi dans les industries et les commerces soit via l'assurance-emploi ou le soutien lors de fermetures avec de versements d'aide pour permettre au personnel de continuer à vivre, à se nourrir et payer loyers ou versements hypothécaires.

Les grands cabinets ont immédiatement mis en ligne car la présence physique était déconseillée voire impossible dans les circonstances des mesures à l'intention des clients pour parer aux choses urgentes et commencer à rassurer ceux-ci en les alimentant régulièrement d'information pertinente sur les droits et obligations créés par la nouvelle situation par le truchement de Centre de ressources à leur intention. Des bulletins d'information fort bien rédigés, brefs et contenant tous les aspects requis pour une gestion de crise fort bien ordonnée sont constamment mis à jour en fonction de l'évolution de la situation. Les cabinets ont très bien réagi à des situations inconnues auparavant en peu de temps. Chapeau aux dirigeants des cabinets et à leurs professionnels.

Du côté des cours de justice, l'honorable juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jacques Fournier, de même que la Cour d'appel du Québec se sont concertés avec la ministre de la Justice, Me Sonia LeBel pour dresser un ordre de marche pour répondre à l'état de crise ambiant. Des mesures longtemps attendues et les budgets accordés permettront de changer le paysage trop souvent lourd du déroulement des causes devant l'ensemble des juridictions.

Désormais, les technologies de l'information viendront sinon remplacer le papier du mois soutenir les échanges et nourrir les preuves testimoniales. Cela exigera des plaideurs une maîtrise du déroulement des séquences pour la préparation des auditions des causes. Ce nouveau régime était déjà commencé depuis quelques années. Pas vraiment de surprise pour les avocats, elles et eux, de même que chez les magistrats mais un recours rapide aux choses apprises depuis quelque temps dans des formations dont chaque avocate, avocat et juge devra mettre à jour pour répondre à la nouvelle situation. C'est alors que l'on constatera que la numérisation documentaire débutée, entérinée depuis 2008 viendra au secours de notre système judiciaire et de nos tribunaux administratifs.

Le domaine du droit criminel emboîtera le pas imposé par le coronavirus. Les droits fondamentaux, l'habeas corpus, les chartes des droits continueront de s'appliquer avec des variantes, selon une façon plus harmonieuse que par le passé vu le ralentissement des opérations policières, du monde criminel sûrement, et la gestion des corps de police plus

lente à cause de la pandémie. Les policiers et les policières étant elles et eux aussi des parents et des citoyens qui doivent se protéger des dangers pour leur propre santé, seront sans aucun doute moins sollicités ou leurs services seront moins demandés hormis pour le non-respect des consignes de santé, les rassemblements illégaux et la distanciation dans les endroits appelés autrefois restaurants.....

Un accusé devra comme auparavant être amené devant un juge promptement lors de sa comparution vidéo qui remplacera la comparution en personne. Il va sans dire que l'incarcération sera l'exception et non la règle. Les prisons seront aussi épurées, vidées des personnes ne présentant pas d'incidences ou problèmes particuliers de violence.

Et les avocats autant en poursuite qu'en défense tout comme les magistrats et les huissiers-audienciers et le personnel des cours seront les acteurs des comparutions vidéo. Le rôle joué par les avocats de la défense pour assurer le respect des droits, des lois et des chartes de droits est devenu essentiel plus que jamais pour que puisse fonctionner notre système judiciaire en temps de crise.

Chapeau à des avocats comme Me Jean-Claude Dubé de l'APAAQ et Me Lida Nouraie, présidente de l'Association des avocats de la défense de Montréal et les autres organismes voués à la défense des droits qui jouent un rôle capital durant cette crise majeure.

Les crises apportent souvent des innovations insoupçonnées et appellent des mesures qu'on tardait à mettre en place faute d'occasion et de budgets. Le besoin crée l'organe aurait affirmé un certain Héraclite, penseur de la Grèce antique. Il est plus que jamais notre inspiration.

Chapeau au gouvernement du Québec de François Legault, de son conseiller en mesures sanitaires, le Dr Horatio Aruba, et au Bâtonnier du Québec, Me Paul-Mathieu Grondin qui ont chacun dans sa sphère accompli un travail colossal dans un temps record.

Bien sûr, nos pensées sont aussi chaque jour aux personnel soignant dans nos hôpitaux et résidences pour personnes âg.es qui mettent leur vie au service de leurs concitoyens. Malgré les risques, la peur d'être contaminés et de contaminer leurs proches, elles et ils sont un exemple pour tous et nous les remercions de leur courage et de leur aide pour permettre `de guérir de cette affreuse contamination et de permettre à celles et ceux qui ne s'en sortent pas de mourir dans la dignité.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

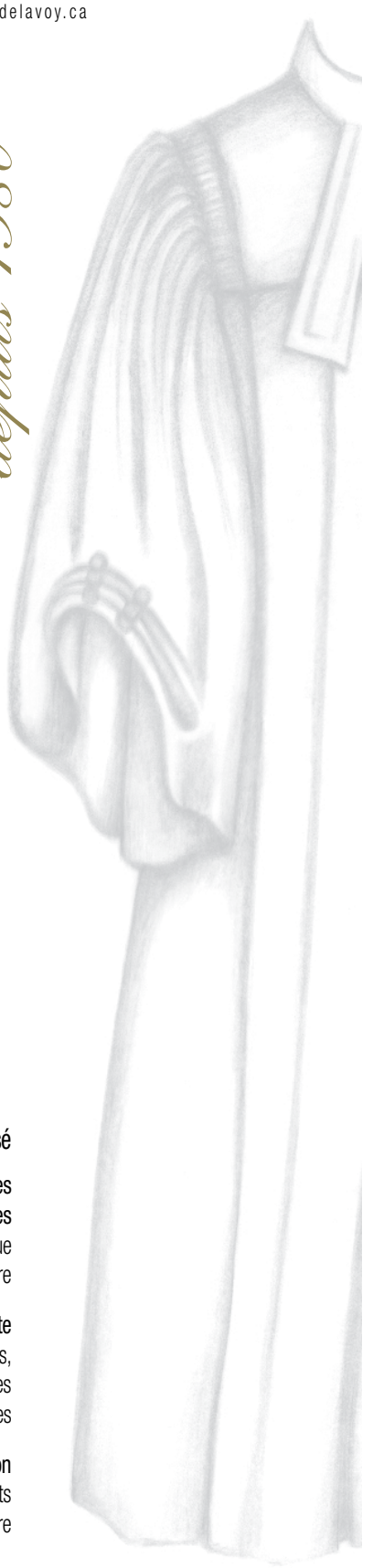

Service personnalisé

Toges et accessoires vestimentaires
pour profession juridique et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires, toges, mortiers et épitoges pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements de tout genre

LE MONDE
JURIDIQUE

Volume 25, numéro 7

LE MONDE JURIDIQUE
642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 $ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie Wilson et Lafleur).
Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans Canadian Advertising Rates and Data (Card).
COPYRIGHT 2020 - LE MONDE JURIDIQUE.
La reproduction totale ou partielle des articles est formellement interdite sous peine de poursuite.

sommaire

Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ)
La pandémie du coronavirus a créé un nouveau virus: la solidarité entre tous les avocats du Québec envers leur nouvelle association pour la défense de leurs droits et intérêts économiques et sociaux.
Par André Gagnon 3

L'avocat, un service vraiment essentiel
Par André Gagnon 6

Covid-19: L'arbitrage et l'accès à la justice à distance facilité 9

En France: Coronavirus: plus de 27 000 avocats pourraient quitter la profession dans les mois à venir en raison de la crise sanitaire, selon une enquête 10

Un fleuve, une rivière de vin
Par Yves Delage 11

L'Autorité des marchés financiers encadre dorénavant le courtage hypothécaire 13

Héritage: une querelle qui se poursuivra dans la famille Péladeau 14

Merci infiniment, Claude Beauchamp
Par Jean-Paul Gagné 16

Disparition de Claude Beauchamp, pionnier de l'éducation économique des Québécois
Par Marie-Pier Frappier 17

Le Jeune Barreau de Montréal dévoile les élus par acclamation pour le mandat 2020-2021 19

Dernier restaurant où j'ai mangé avant le confinement.
Par Yves Delage 21

Turibus CDMX
Par Yves Delage 22

Le gouvernement du Canada annonce des nominations à la magistrature du Québec 26

Récit de la délégation ULaval au concours de plaidoirie Jean-Pictet 2020: leur fabuleuse ascension vers la finale 28

Conseil Canadien de la Magistrature deux lettres en réponses à deux plaintes de Frédéric Bastien et Mme Guilbeault 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais…

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

• Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur • Prise de vidéo
• Déposition par téléphone • Vidéo conférences • Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS…….
UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Covid-19 : L'arbitrage et l'accès à la justice à distance facilité

Source : Le Centre d'arbitrage et de médiation du 450

Me Jean-Claude Dubé
Administrateur de APAAQ

Les échanges commerciaux et civils sont indispensables avant, pendant et énormément suite à une période de crise. Ils sont indispensables à la reprise économique dont nous aurons besoin.

Lors d'échanges commerciaux ou civils, des différends surgissent fréquemment et c'est normal. En règle générale, les gens se tournent alors vers les tribunaux judiciaires pour régler ces différends. Or, en raison de la crise actuelle, les tribunaux sont soit à l'arrêt soit ils fonctionnent au ralenti et n'entendent que les affaires urgentes. Des justiciables qui attendaient leur date de procès depuis plus de deux ans par exemple, ont vu leur procès reporté à une date indéterminée. Immanquablement, après la crise les tribunaux connaîtront un terrible goulot d'étranglement, malgré toute la bonne volonté de la magistrature et des services judiciaires.

Voilà pourquoi il importe plus que jamais de se tourner vers l'arbitrage pour régler les différends. Pour régler ceux qui ont pris naissance avant la crise mais aussi ceux qui ont pris naissance durant ou à cause de la crise. On pense par exemple à des contrats qui n'ont pu être respectés, des paiements non faits, des clauses contractuelles qui doivent être interprétées, etc. Il peut arriver que des litiges particuliers nécessitent une décision judiciaire, mais rares sont ceux qui ne peuvent être réglés par arbitrage.

L'arbitrage permet d'obtenir une décision finale, exécutoire et sans appel généralement dans un maximum de 30 jours. Au Centre de médiation et d'arbitrage du 450, les frais de l'arbitrage sont une fraction des coûts d'un procès judiciaires avec avocat. Également, le processus d'arbitrage reste confidentiel, ce qui est une considération souvent importante. Mais surtout, ce qui importe en cette période de crise, l'arbitrage se fait aisément à distance, par écrit ou par visioconférence.

Durant la période de crise et après, mettons toutes les chances de notre côté. Si vous avez déjà un.e avocat.e ou non, pensez à l'arbitrage. D'ailleurs, le Code de procédure civile du Québec exige depuis 2016 que les parties considèrent les modes privés de règlement des différends, dont fait partie l'arbitrage, avant de se présenter devant les tribunaux. Et cela s'applique également aux dossiers qui sont déjà en cours.

Pensez-y et prenez soin de vous !

Barreau du Québec

Chères consœurs, chers confrères,

Nous continuons de prendre de front un enjeu qui sera nôtre pour les années à venir dans la profession : le bien-être psychologique.

Nous avons produit des capsules vidéo offrant des témoignages captivants d'avocates et d'avocats ayant eu à faire face à des défis en matière de santé mentale. Les quatre premières capsules peuvent être visionnées ICI. Trois autres capsules seront diffusées la semaine prochaine au même endroit, dans un espace consacré au bien-être psychologique, sur notre site internet. Ces capsules se veulent l'amorce d'une discussion et d'une réflexion qui durera dans le temps.

Je salue le courage de tous ceux et celles qui ont participé à ce projet initial. Je les assure qu'ils auront changé, à terme, le parcours de certains d'entre nous. Merci infiniment.

Pour toute question ou commentaire quant à cette cause, vous pouvez nous écrire à santementale@barreau.qc.ca.

Meilleures salutations,
Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Coronavirus : plus de 27 000 avocats pourraient quitter la profession dans les mois à venir en raison de la crise sanitaire, selon une enquête

Source : Franceinfo

Quatre cabinets d'avocats sur 10 sont totalement à l'arrêt et parmi ceux qui travaillent encore, les deux tiers estiment que leur activité est réduite de moitié.

Les résultats de l'enquête commandée par le Conseil national des barreaux sont alarmants : plus de 27 000 avocats pourraient quitter la profession dans les mois à venir en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus (39%). 10 000 des 70 000 avocats de France ont répondu à l'enquête réalisée entre les 8 et 12 avril et consultée par franceinfo mardi 21 avril.

Dans le détail, 28% des avocats déclarent qu'ils vont changer de profession après la crise, 6% préviennent qu'ils vont faire valoir leurs droits à une retraite anticipée et 5% pensent fermer leur cabinet, ce qui fait un total de 27 300 avocats qui pourraient quitter la profession sur les 70 000 que compte la France.

Alors que les tribunaux tournent au ralenti, que la justice civile et les prud'hommes sont à l'arrêt et que la justice pénale ne fonctionne que pour les urgences, les cabinets d'avocats enregistrent un fort ralentissement de leurs activités et se retrouvent d'autant plus fragilisés qu'ils ont été touchés par la grève des avocats contre la réforme des retraites pendant deux mois.

4 cabinets sur 10 à l'arrêt

Quatre cabinets d'avocats sur 10 sont totalement à l'arrêt et parmi ceux qui travaillent encore, les deux tiers estiment que leur activité est réduite de moitié. Par ailleurs, 80% des cabinets estiment avoir un chiffre d'affaires diminué de moitié, alors que 91% des avocats sont en télétravail.

Alors que 65% des avocats n'ont aucune rentrée d'argent, 86% déclarent ne pas se rémunérer ce mois-ci pour sauver leur cabinet, six avocats sur dix ont demandé l'aide de 1 500 euros du gouvernement pour soutenir les entreprises. Mais déjà, près de la moitié des avocats pensent qu'ils devront faire un prêt pour s'en sortir, 9% des avocats déclarent ne pas avoir pu payer leurs charges et 2% envisagent une cessation de paiement.

Par ailleurs, 1% des jeunes avocats qui travaillent dans des cabinets ont été licenciés depuis le début de la crise du coronavirus, tandis que 10% voient leur rémunération maintenue alors qu'ils n'ont plus d'activité et que 60% travaillent seulement partiellement.

La Faculté salue la nomination du juge René LeBlanc, diplômé du baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1979, annoncée par l'honorable David Lametti - La-Salle Émard Verdun, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Un fleuve, une rivière de vin

Par Yves Delage

On se dirige au Quai Jacques Cartier, au vieux port de Montréal. J'y rencontre de la SAQ, François Primeau avec qui j'ai souvent dégusté les grands vins du Québec. Il faisait partie de l'équipe d'organisateurs avec André Caron. Aussi, Louis Denault du Vignoble Ste-Pétronille, Francis Lavoie du Domaine de Lavoie, Charles-Henri de Coussergue du Vignoble de L'Orpailleur, Jean Joly du Vignoble du Marathonien, Léon Courville du Vignoble Leon Courville. J'ai aussi eu le plaisir de converser avec Olivier de Maisonneuve, un grand sommelier et organisateur de dégustations privées.

Embarquement à bord du bateau Archipel, direction Île Narvark. « L'île Navark est, en fait, une oasis urbaine à moins de 10 minutes du centre-ville de Montréal. On y retrouve tout ce qui est requis pour la réalisation d'un événement hors du commun. » Avec les détours, ça prend une heure et demi, juste assez de temps pour écouter Hugo Grenon, géologue et vigneron sur l'importance de la géologie sur l'élevage des vignes. En particulier, l'influence des degré-jour sur l'évolution de la vigne a été abordé mais, à mon avis, trop faiblement malgré son importance. Mais ce n'était pas le sujet de la conférence, alors j'arrête de me plaindre.

Cette conférence, fort intéressante, a duré une heure et demie et contenait une séance de question qui a permis de clarifier certains points. La coordonnatrice de l'événement était Nadia Fournier qui a fait une prestation très professionnelle.

À notre arrivée sur l'île, on est mis en face d'un panel composé de Louis Thomas, Domaine du Fleuve, Matthieu Beauchemin, Domaine du Nival, Simon Naud, Vignoble de la Bauge et Louis Denault, Vignoble Ste-Pétronille. Ces messieurs ont parlé des innovations dans la culture de la

C'était ça notre bateau. Pas mal hein?

Hugo Grenon, conférencier géologue

Les nouveautées: Louis Thomas, Domaine du Fleuve, Matthieu Beauchemin, Domaine du Nival, Simon Naud, Vignoble de la Bauge et Louis Denault, Vignoble Ste-Pétronille

vigne notamment du géotextile qui prend de plus en plus de place pour palier aux degré-jours trop peu élevés dans certains endroits. À une question sur la pollution créée par le géotextile, le panel s'entend à dire que vu la longue vie de ce textile et sa capacité à améliorer le rendement, le peu de pollution qu'il provoque est probablement acceptable. C'est un peu comme les médicaments : si les bienfaits excèdent les inconvénients, on doit le prendre.

Ensuite, c'est la dégustation d'environ 40 vins. J'ai déjà fait cela lors des Sélections Mondiales mais aujourd'hui, je me limite. Je n'ai donc dégusté que 12 vins. Et je n'ai bu que 2 verres ayant recraché le reste. On voyait de tous les cépages. Frontenac, Marquette, Petite perle, Pinot gris et autres Vidals. Et je veux vous dire bien haut que les vins du Québec, les rouges et les blancs, sont excellents et aptes à s'améliorer encore. Va-t-on produire des Montrachets ou des Chambertins? Les Français ont mis plusieurs centaines d'années pour y arriver. Donnons-nous le temps!

Par contre, j'ai eu un coup de cœur. J'ai dégusté le Cortellino Novita 2016, un vin issu du cépage Frontenac auquel on ajoute du Marquette. Ce vin titrait 14%, était ample et soyeux et avait des tannins fondus. C'est de ce vin que j'ai bu un verre. Une longue conversation s'en suivit. Giuseppe me dit : « Je ne veux pas faire du Bourgogne, je veux faire du vin québécois. Mes racines sont en Italie mais ma vie est ici. Et mon vin est d'ici. » Et son vin Terra Nostra, plus corsé, est un vin étoilé d'or.

Quel bel événement. Merci Vins du Québec de faire avec les vins ce que nos producteurs de lait ont fait avec le fromage. Des vins à la hauteur de nos aspirations et de nos goûts.

Retour à Montréal

Décès de l'ancien bâtonnier John J. Pepper, c.r.

C'est avec tristesse que le Barreau de Montréal a appris la nouvelle du décès, survenu le 15 mai dernier, de John J. Pepper, c.r., qui fut bâtonnier du Barreau de Montréal en 1978-1979.

Admis au Barreau du Québec en 1953, l'ancien bâtonnier a connu une brillante carrière en droit civil général et en droit des assurances. Réputé pour son dévouement indéfectible, il s'est impliqué tout au long de sa carrière, et ce, tant au sein de la communauté juridique que de la société en général.

Au Barreau de Montréal, tous se souviendront d'un homme travaillant et dévoué, qui n'hésitait jamais à mettre son talent au service des autres.

Le Barreau de Montréal et sa bâtonnière, Me Robin Schiller, offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

L'Autorité des marchés financiers encadre dorénavant le courtage hypothécaire

C'est aujourd'hui qu'entrent en vigueur les dispositions de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, qui prévoient le transfert de l'encadrement de la discipline du courtage hypothécaire sous la responsabilité de l'Autorité des marchés financiers. Les règlements adoptés par l'Autorité entrent également en vigueur par la même occasion.

Le courtage hypothécaire était jusqu'au 30 avril dernier encadré par l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), qui continuera toutefois d'assurer la protection du public dans le domaine du courtage immobilier.

« L'Autorité est heureuse d'accueillir ce nouveau mandat que lui confie le gouvernement », souligne le président directeur-général de l'Autorité des marchés financiers, Louis Morisset. « Nous avons été en communication constante avec les divers intervenants de ce secteur depuis plusieurs mois et nous avons développé un encadrement robuste et efficace qui rejoint celui que nous avons déjà en place pour les autres disciplines de distribution de produits et services financiers. »

L'Autorité est consciente que l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions apporte son lot de changements importants pour les courtiers hypothécaires, auxquels s'ajoute le contexte difficile occasionné par la pandémie de la COVID-19. L'Autorité a donc investi d'importants efforts afin de mettre en place une structure visant à accompagner de façon personnalisée ceux qui en auront besoin.

« L'Autorité a déployé beaucoup d'énergie afin de bien comprendre cette industrie, ses acteurs et ses spécificités et d'offrir un encadrement inspiré des meilleures pratiques », indique le surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution, Frédéric Pérodeau. « Nos efforts se poursuivent afin d'assurer une transition fluide et une équipe multidisciplinaire a ainsi été mise en place afin d'accompagner les dirigeants des nouveaux cabinets en courtage hypothécaire dans cette transition », a conclu celui-ci.

Avocats sans frontières au travail malgré la crise.

Pascal Paradis est directeur général d'Avocats sans frontières
PHOTO : RADIO-CANADA

Les inégalités dont souffrent les populations les plus vulnérables s'exacerbent en raison de la pandémie et du confinement. La situation dans certains pays inquiète grandement Pascal Paradis, directeur général de l'organisme Avocats sans frontières Canada (ASFC). Voici ses explications.

Héritage: une querelle qui se poursuivra dans la famille Péladeau

Source : Huffpost

Pierre Karl et Érik Péladeau portent en appel le dernier jugement en faveur de leur soeur Anne-Marie.

La querelle familiale de plusieurs dizaines de millions de dollars entre les héritiers du fondateur de Québecor qui perdure depuis deux décennies se poursuivra puisque Pierre Karl et Érik ont décidé de porter en appel un récent jugement donnant raison à leur soeur Anne-Marie.

Ceux-ci ont estimé, dans un communiqué diffusé vendredi après-midi, que les conclusions du juge Gérard Dugré, de la Cour supérieure du Québec, étaient entachées "d'erreurs importantes".

"Dans les circonstances, ils n'ont d'autres choix que porter ce jugement en appel afin d'en contester les conclusions", est-il indiqué.

Le jugement de 80 pages rendu jeudi ordonnait à Placements Péladeau inc. (PPI), qui contrôle le conglomérat, de verser 36 millions $, en plus des frais d'intérêt et de cour, à Mme Péladeau, qui vient de souffler ses 55 bougies.

En se tournant vers un appel, les frères de Mme Péladeau ignorent ainsi l'appel à la réconciliation lancé par le magistrat, qui espérait de "tout coeur" que sa décision constituera le "dernier acte" d'une longue saga familiale et judiciaire "malheureuse et coûteuse".

"La paix familiale est un élément essentiel du bonheur auquel chacune des parties aspire, pouvait-on lire dans la décision du juge Dugré. Le moment est donc venu de déposer les armes et de mettre un terme à cette affaire."

La fille de feu Pierre Péladeau réclamait 88 millions $ à ses frères Pierre Karl et Érik en lien avec une entente qui remonte à 2000 entourant le rachat de ses actions afin de régler un litige lié à la succession de leur père, Pierre Péladeau, décédé en 1997. Ceux-ci proposaient plutôt le versement de 51,6 millions $.

Même si Mme Péladeau est "malade", elle a le droit, "de son vivant" de toucher l'entièreté des sommes qui lui étaient dues, faisait remarquer le juge Dugré, en ajoutant que chaque journée sans paiement cause à cette dernière un "préjudice sérieux, voire irréparable".

En avril 2019, le litige était venu à un cheveu de se régler, mais les pourparlers avaient achoppé en raison des réticences de Pierre Karl Péladeau à propos des honoraires qui devaient être touchés par les avocats de la poursuite _ environ 15 % du montant qui devait être versé à Mme Péladeau.

"À la date du procès en avril 2019, les biens vendus à PPI, et dont (Mme Péladeau) jouit depuis octobre 2000, avaient une valeur approximative de 900 millions $, mais Anne-Marie n'a alors reçu que 16,48 millions $ sur le prix de vente convenu", souligne la décision.

Cette situation s'explique par une interprétation divergente de l'entente initiale. Selon Pierre Karl et Érik, il n'y avait pas lieu d'effectuer des versements à leur

soeur si Québecor versait des dividendes annuels de moins de 4,2 millions $ à leur société.

Depuis le début de cette affaire, l'argent versé à Mme Péladeau se trouvait dans une fiducie afin de s'assurer que sa fille, une infirmière âgée dans la trentaine, puisse également profiter de la fortune familiale.

"Érik et Pierre Karl Péladeau soulignent par ailleurs que Placements Péladeau n'a fait que respecter l'entente intervenue en 2000 entre celle-ci et les représentants légaux d'Anne-Marie Péladeau, qui bénéficie d'un régime de protection depuis plusieurs décennies", fait valoir leur communiqué.

À leur avis, le tribunal semble avoir ignoré la preuve selon laquelle depuis 2015, la fiducie qui chapeaute les activités de Mme Péladeau a reçu, à chaque trimestre, des sommes oscillant entre 306 000 $ et 2,67 millions $. La semaine dernière, un chèque d'environ 4 millions $ a été remis à la fiducie, selon PPI.

Même si la décision est portée en appel, le juge Dugré a ordonné "l'exécution provisoire nonobstant appel de la conclusion", ce qui signifie que l'argent devra tout de même être versé.

Mettez l'ABC à l'essai en profitant d'un rabais de 42% sur l'adhésion jusqu'au 30 juin 2020 !

4 années de pratique et plus: Payez 361,66$
Économisez 258,34$

1 à 3 années de pratique: Payez 167, 56$
Économisez 119,69$

Stagiaires: Payez 114,61$
Économisez 81,89$

* Notez que les adhésions à l'ABC sont valides jusqu'au 31 août de chaque année.

L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN
Division du Québec

www.abcqc.qc.ca

Merci infiniment, Claude Beauchamp

Reproduit avec la permission du jpournal Les Affaires

Par Jean-Paul Gagné

Lorsque Rémi Marcoux acheta certains actifs des Publications Les Affaires, en 1979, c'est vers Claude Beauchamp qu'il se tourna pour relancer le journal éponyme. Le tirage de celui-ci était d'environ 25 000 exemplaires, tous livrés par la poste. C'était un produit terne, non rentable et qui ne s'intéressait pas à la Bourse ni aux finances personnelles.

Claude acheta 49 % de la nouvelle entreprise et en devint le président et éditeur. Il s'entoura rapidement de quelques collaborateurs, dont moi à titre de rédacteur en chef. Claude arrivait du Soleil, où il avait été éditeur adjoint et rédacteur en chef et où j'étais responsable des sections politique et économique.

Sans tarder, Claude ajouta de la couleur à la une de Les Affaires, introduisit des colonnes de titres boursiers, modernisa sa présentation et le fit distribuer en magasin. Très présent dans les médias électroniques, Claude apporta de la notoriété et de la crédibilité au journal, qui prit rapidement son envol.

Avant sa venue au Soleil, Claude avait lancé la section Économie de La Presse, qui compta rapidement une douzaine de journalistes. Ceux-ci avaient des connaissances limitées en économie, mais ils voulaient apprendre et se joindre à un gagnant. Connu et respecté, Claude inspirait.

Quand il se joignit au Soleil, au début des années 1970, Claude porta à sept ou à huit le nombre de journalistes économiques et financiers.

Ces additions dans les deux quotidiens changèrent la donne. L'information gagna en respect et cessa d'être le parent pauvre des salles de rédaction. C'est toutefois après la relance de Les Affaires que l'information économique et financière gagna ses lettres de noblesse. C'est à cette époque que l'on vit apparaître les indices boursiers et de plus en plus de nouvelles économiques et financières au Téléjournal de Radio-Canada, qui avait découvert que ses

Claude Beauchamp

téléspectateurs s'intéressaient aussi à l'économie.

Cet essor, c'est à la vision et au leadership de Claude que nous le devons. Non seulement a-t-il amené beaucoup de journalistes à se consacrer à l'information économique et financière, mais on doit aussi le remercier d'avoir été un important vecteur dans l'éducation économique et financière des Québécois.

Au milieu de la décennie 1990, Claude rejoignit Radio-Canada pour lancer Capital actions, une émission quotidienne d'information économique et financière diffusée sur RDI et qu'il a animée pendant une dizaine d'années. Rebaptisée RDI Économie, cette émission continue d'être une référence.

Claude a été un pionnier de l'information économique et financière à une époque où les Québécois francophones s'intéressaient bien peu aux choses de l'argent.

Merci, Claude, d'avoir inspiré, d'avoir développé et d'avoir relancé Les Affaires. Merci au nom des artisans qui poursuivent ton oeuvre et au nom des centaines de milliers de lecteurs et téléspectateurs qui ont profité de tes lumières.

Sincères condoléances à sa femme Céline, ainsi qu'à leurs trois filles, Dominique, journaliste à Les Affaires, Pascale et Geneviève-Annick.

Disparition de Claude Beauchamp, pionnier de l'éducation économique des Québécois

Reproduit avec la permission du jpournal Les Affaires

Par Marie-Pier Frappier, Chef de pupitre, Les Affaires

Le journalisme économique et financier québécois est en deuil, car il vient de perdre une de ses grandes figures: Claude Beauchamp. Celui que l'on pourrait qualifier de «père de l'éducation économique des Québécois» est décédé dimanche, à Montréal. Il avait 80 ans.

Claude Beauchamp a débuté sa carrière à Les Affaires. Il est rapidement recruté comme rédacteur financier par La Presse. C'est là qu'il « a créé de toute pièce la première section économique, qui comprenait 10-12 journalistes », se rappelle Jean-Paul Gagné, éditeur émérite au journal Les Affaires.

Son talent a été remarqué par le journal Le Soleil, de Québec, où il a été embauché par la suite comme éditeur adjoint et rédacteur en chef dans les années 1970. Là encore, il a « bâti toute une section économique » dont il a donné la direction à M. Gagné.

Les Affaires

À l'été 1980, M. Beauchamp déménage avec sa famille de Québec à Montréal. « Je me souviens que c'était tout un branle-bas de combat pour inscrire ses enfants dans les cégeps qui étaient débordés à l'époque », raconte M. Gagné.

Claude Beauchamp devient donc PDG des Publications Les Affaires inc. « Transcontinental avait à l'époque acheté le nom Les Affaires, une liste d'abonnés et des pupitres, c'est tout! » En septembre 1980, il embauche Jean-Paul Gagné comme journaliste. Ce dernier vient grossir les rangs d'une quinzaine d'employés seulement.

Claude Beauchamp

Encore une fois, Beauchamp donne une impulsion économique à la revue qui devient un tabloïd. « On a rebâti – je dis on, mais c'est surtout Claude – le journal. On est passé de 25 000 à 80 000 abonnés, 52 numéros par année », rappelle M. Gagné.

C'était l'époque du Régime d'épargne-actions du Québec, appelé communément le RÉA, relate M. Gagné. Ce programme a permis à plusieurs entreprises du Québec de lever des milliards de dollars de financement en capital-actions et de grandir (CGI, Cascades, Alimentation Couche-Tard, Metro, Saputo, SNC-Lavalin, Genivar (devenue WSP), Jean Coutu, Transcontinental, Canam, Transat A.T., Gildan, Héroux--Devtek, Cogeco, Lassonde, etc.).

Beauchamp n'en est pas resté à augmenter les revenus de Les Affaires. Il a par la suite ensuite piloté l'achat de journaux plus petits comme Québec Construction, Revue Commerce, Québec Yachting, VeliMag , Voile Libre, Ski Québec

et Sports Marketing Canada, dont l'ensemble des revenus sont passés de 1 à 13 millions de dollars.

À RDI

En 1984, Beauchamp reçoit le prix Olivar-Asselin pour l'excellence en journalisme. Il est invité par la suite à présider le sommet économique de Montréal.

En 1990, il démissionne de son poste de président de Publications Les Affaires inc. et est nommé à la tête d'une entité de Québec pour venir en aide aux entreprises québécoises menacées par le ralentissement financier du début des années 1990.

De 1995 à 2004, Claude Beauchamp anime quotidiennement l'émission «Capital Actions» sur RDI.

En septembre 1991, Beauchamp devient président du groupe pour l'économie et la Constitution, une alliance de chefs d'entreprise qui souhaitait favoriser le fédéralisme au Québec. Il a participé à plusieurs forums sur la réforme de la Constitution canadienne en 1992.

Claude Beauchamp a pris sa retraite du journalisme en 2004. En 2012, il a reçu un prix d'excellence pour l'ensemble de sa carrière de l'Association des économistes québécois. L'association saluait alors le « grand bâtisseur de cette forme de journalisme au Québec qui a eu une influence déterminante sur les jeunes journalistes et sur les équipes de rédaction et, personne-clé dans les tournants majeurs de l'information économique et financière ».

Un autre des importants legs de Claude Beauchamp au journalisme économique est sans aucun doute sa fille Dominique, journaliste au journal Les Affaires depuis 1985. Tous ses collègues lui offrent d'ailleurs, ainsi qu'à tous ses proches, leurs plus profondes sympathies.

Élections au Barreau du Québec 2020 : Votez Jeune !

Dans le cadre des élections au Barreau du Québec dont le scrutin débute le mardi 5 mai 2020, le Jeune Barreau de Montréal (JBM) encourage ses membres à voter pour le candidat jeune, Me Julien Beaulieu, afin de renforcir la représentation des avocates et avocats de dix ans et moins de pratique au sein de l'instance décisionnelle du Barreau du Québec.

Me Julien Beaulieu a débuté son implication auprès du JBM à titre de bénévole dans le Comité Affaires publiques (ci-après « CAP ») qui a pour mission de conseiller le Conseil d'administration dans la préparation des interventions publiques et politiques du JBM et de rédiger des projets de communiqués de presse, de lettres, de mémoires et de propositions de réformes. Me Beaulieu a effectué deux mandats au sein du Conseil d'administration du JBM. Son intérêt marqué pour la politique, la défense des intérêts des jeunes avocat.e.s et les enjeux d'accessibilité à la justice, a justifié sa nomination comme administrateur responsable du CAP lors de l'exercice 2019-2020. Dans le cadre de ses fonctions, Me Beaulieu s'est impliqué sur de nombreux chantiers visant à améliorer l'accès à la justice, dont la Réforme des tarifs d'aide juridique et la Réforme du droit de la famille, en plus d'assurer une vigie de l'actualité et des affaires législatives et règlementaires.

Ainsi, le JBM est convaincu que sa grande connaissance des enjeux actuels et sa volonté de s'impliquer sérieusement font de lui le candidat idéal pour l'un des deux postes d'administrateurs de la section de Montréal au Barreau du Québec pour le mandat 2020-2022.

Me Sabine Uwitonze souligne que « Me Julien Beaulieu s'est révélé un administrateur de qualité au sein du Conseil d'administration du JBM et est certainement le choix judicieux pour représenter les intérêts des jeunes avocates et avocats de Montréal. Sur le Conseil d'administration du Barreau du Québec, il saura se distinguer par sa pertinence, sa connaissance des enjeux d'accessibilité à la justice et sa profonde compréhension de notre système judiciaire. »

Rappelons que le tiers des avocats de Montréal, soit environ 5 000, sont des avocat.e.s de dix ans et moins de pratique. En raison de leur nombre et de leur implication historique, les jeunes avocates et avocats de Montréal doivent continuer d'assurer leur représentation au sein du Conseil d'administration du Barreau du Québec. Le Barreau de Montréal a d'ailleurs adopté une résolution de principe soulignant l'importance qu'il accordait à la présence d'au moins un jeune avocat de Montréal au sein du CA du Barreau du Québec. Pour les détails, consultez la Résolution adoptée par le Conseil du Barreau de Montréal le 12 novembre 2014.

C'est avec leur vision unique que les jeunes avocates et avocats ont permis d'améliorer les conditions de pratique et l'accès à la justice à travers le Québec, en inspirant des réformes aux programmes et aux politiques du Barreau du Québec. C'est pourquoi il est essentiel d'assurer la présence des jeunes avocates et avocats de Montréal au sein de l'instance décisionnelle du Barreau du Québec.

Le Jeune Barreau de Montréal dévoile les élus par acclamation pour le mandat 2020-2021

Le Jeune Barreau de Montréal (JBM) dévoile aujourd'hui la liste des élus par acclamation pour le mandat 2020-2021. Cette année, le nombre de candidatures reçues étant équivalent au nombre de postes disponibles, toutes les candidates et tous les candidats ayant déposé leur candidature au 30 avril 2020 sont déclarés élus par acclamation.

Les 15 candidats élus par acclamation pour le mandat 2020-2021 entreront en fonction lors de la première assemblée générale annuelle virtuelle de l'histoire du JBM le 21 mai prochain dès 17 h 30.

« En tant que président d'élection, je suis heureux de déclarer élus par acclamation la présidente, le vice-président et les 12 administratrices et administrateurs du JBM qui siègeront au Conseil d'administration du JBM pour le prochain mandat. Au plaisir de vous en faire l'annonce officielle lors de l'assemblée générale annuelle virtuelle » mentionne, Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin, président d'élection du JBM pour le mandat 2020-2021.

15 élus par acclamation dévoués et engagés

Le JBM est fier d'annoncer que Me Mylène Lemieux, Cisco Systems Canada Co., a été élue par acclamation à titre de présidente du JBM et que Me Mathieu Jacques, Ministère de la Justice (DGAJLAJ), a été élu par acclamation au poste de vice-président du JBM pour le mandat 2020-2021 qui débutera le 21 mai 2020. Pour sa part, Me Sabine Uwitonze, Aide juridique de Montréal, agira à titre de présidente sortante.

Cette année, 12 membres ont posé leur candidature pour pourvoir les 12 postes d'administrateur disponibles. « Nous constatons une belle continuité au niveau de l'engagement des administratrices et administrateurs du mandat 2019-2020, tout en ajoutant à l'équipe des bénévoles qui participent à des comités du JBM depuis quelques années et qui ont décidé de poursuivre leur implication comme administratrices et administrateurs », mentionne Me Stéphanie Beaulieu, directrice générale du JBM.

Le JBM est donc fier d'annoncer les 12 élus par acclamation pour les 12 postes d'administrateur du JBM pour le mandat 2020-2021 :

- Me Nada Belhadfa, Notarius
- Me Catherine Boutin, Aide Juridique de Montréal
- Me Andrée-Anne Dion, Shadley Bien-Aimé, s.e.n.c.
- Me Marie Flambard, Société d'Habitation et Développement de Montréal
- Me Sandrine Habra, IPEX
- Me Gabrielle O'Reilly Patry, Mélanie Chaperon, avocate
- Me Alexandra Paquette, Surprenant Magloé Avocats
- Me Alexandre Ricci, BDBL avocats inc.
- Me Gabrielle Robert, Ministère de la Justice (DGAJLAJ)
- Me Joey Suri, Gowling WLG (Canada)
- Me Alexandra Thibaudeau, Direction des poursuites pénales et criminelles
- Me Adam Villeneuve, Revenu Québec - Direction principale des poursuites pénales

Pour en connaître davantage sur chacun, rendez-vous sur la page de la liste des élus par acclamation pour le mandat 2020-2021 du site internet du JBM.

« Une telle représentativité et stabilité au sein du Conseil

d'administration est synonyme de saines pratiques de gouvernance et nous permet de mieux servir les intérêts de l'ensemble de nos membres, surtout en cette période particulière », explique Me Stéphanie Beaulieu.

Une période particulière

Nous vivons actuellement une situation hors du commun avec la COVID-19. Le JBM tient à mentionner que vos élus par acclamation pour le mandat 2020-2021 seront une équipe dévouée ayant à cœur les intérêts du JBM et de ses membres. Ensemble, ils seront à l'écoute de vos besoins et sauront vous soutenir en plus de continuer de faire évoluer le JBM.

« Nous remercions toutes les élues et tous les élus par acclamation pour leur implication et leur engagement. Qu'il soit question d'une première implication ou de briguer un autre mandat, ils ont de bonnes idées et sont prêts à se dévouer pour innover et faire rayonner de façon créative le JBM », conclut Me Stéphanie Beaulieu.

François Crépeau nommé coresponsable de l'équipe de recherche Horizon 2020 sur la migration

La Faculté de droit a le plaisir d'annoncer que le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) ont nommé le professeur François Crépeau, O.C., M.S.R.C., Ad. E., en tant que coresponsable de l'une des trois équipes de recherche canadiennes financées par l'initiative Horizon 2020 de 2018-2019.

Au cours des trois prochaines années, ces équipes se pencheront sur des questions cruciales de migration qui touchent le monde entier. Le professeur Crépeau codirigera le projet VULNER (Vulnerabilities Under the Global Protection Regime), qui vise à enquêter sur les besoins spécifiques des migrants vulnérables par le biais d'études sur le terrain dans des zones choisies d'installation de réfugiés.

Le projet VULNER vise à étudier les migrants en quête de protection en Europe (Belgique, Allemagne, Italie, Norvège), en Amérique du Nord (Canada), au Moyen-Orient (Liban) et en Afrique (Ouganda et Afrique du Sud). Le professeur Crépeau, titulaire de la Chaire Oppenheimer en droit international public, dirigera les recherches sur les apatrides et sur l'Entente sur les tiers pays sûrs entre les États-Unis et le Canada. Il participera également à des entretiens avec des parties prenantes au Canada et en Europe.

François Crépeau

Horizon 2020 est une initiative conjointe entre le CRSH, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'Union européenne. Elle fournit un financement pour soutenir l'engagement du Canada auprès des partenaires de recherche européens. Horizon 2020 est actuellement la plus grande plateforme de financement de la recherche de l'UE.

Bravo au professeur Crépeau!

45°30'51.36"N 73°34'23.32"W

Dernier restaurant où j'ai mangé avant le confinement.

Par Yves Delage

Voici un nouveau restaurant qui remplace, selon Bill Bronstein de la Gazette, l'Orchidée de Chine. Mais Joe, le gérant du restaurant dit qu'il ne faut pas comparer. Surtout en ce moment qui est l'enfance du restaurant alors que l'Orchidée de Chine avait plus de 30 ans. Mais le personnel (brigade de cuisine et de service) est composé d'anciens de l'Orchidée, incluant Eva, la sœur de Georges Lau (propriétaire de l'Orchidée de Chine), qui, elle aussi, travaillait avec son frère.

Donc un pays de connaissance pour les amateurs de l'Orchidée.

On a commencé par deux plats typiques : Les canapés de crevette et les Won-tons à la sauce au beurre d'arachide. Des entrés pour deux qu'on a séparé en quatre. Tout simplement délicieux.

Suivirent : les crevettes sautées à l'ail, les crevettes style szechuannaise, le filet de poisson à la vapeur au gingembre et le poulet au poivre szechuannais. Comme de raison, tout le monde a goûté à tout et c'était unanime. Tout à fait délectable. Pour accompagner, un petit Pinot Griggio.

Un repas du midi vraiment agréable tant par la compagnie que par la cuisine et le service. Un restaurant à revisiter souvent. Le chinois au goût d'ici à son meilleur.

La salle

Les vins

Wonton sauce au beurre d'arachide

Les crevettes sautées à l'ail

Les crevettes style szechuannaise

Le filet de poisson à la vapeur au gingembre

Le poulet au poivre szechuannais

Turibus CDMX

Par Yves Delage

Il y a quelques années, quand on demandait aux gens d'où ils venaient, ceux qui venaient de la ville de Mexico répondaient « El DF ». Cela voulait dire le district fédéral. Depuis janvier 2016, le nom a été changé pour CDMX qui veut dire Ciudad de Mexico (Ciudad = ville). Ce changement est devenu officiel en 2018.
(info)
Note : Toutes les photos sont les miennes.

Le turibus est un autobus touristique de type « Hop on, hop off » donc que l'on peut laisser et reprendre autant de fois que voulu pendant une journée. Il y a 4 circuits pour CDMX. Je vous décris ici le circuit le plus intéressant à mon avis.

Le départ du Turibus (premier départ vers 9h00) se fait à l'Auditorium (Auditorio Nacional) mais à plusieurs autres endroits sur le circuit. L'Auditorium est un espace dévoué aux arts, danse, chant, théâtre etc. et est situé sur la plus belle rue de CDMX, Reforma.

De là, l'autobus se rend au musée d'art moderne. Il est consacré à l'art moderne du Mexique (entre 1895 et 1955) tant

Statue devant l'auditorium national

Tableau de Frieda Kahlo (mais pas « Le Cadre »)

pictural que sculptural et inclut des œuvres des artistes les plus connus : Diego Rivéra et Frieda Kahlo, la première artiste mexicaine à être inclue dans la collection du Louvre avec sa peinture Le Cadre, un auto portait.

Puis on va à Condessa, un quartier plein de restaurants, d'hôtels et de parcs. On y trouve, entre autre, le musée Guillermo Tovar de Teresa, établi par Carlos Slimm, l'homme le plus riche au monde en 2013.

Ensuite, la fontaine de Cybèle nous accueille. C'est une réplique en bronze de celle du même nom à Madrid.

Après, la Casa Lamm, un musée d'art, avec un restaurant et même une école. C'est dans le quartier Roma.

C'est suivi du monument à l'indépendance aussi appelé L'ange de l'indépendance. On peut monter en haut de la

Fontaine de Cybèle

L'ange de l'Indépendance

Zoom sur l'ange

tour mais on doit obtenir un permis (gratuit) du quartier Cuauhtemoc.

Subséquemment on passe devant Reforma 222, un édifice de trois tours : résidences, bureaux et un centre d'achat.

Suivent, le musée Ripley's (believe it or not) et le musée de cire. Ripley's offre des représentations de choses incroyables.

Reforma 222

Musée Ripley's

Puis, le monument à Colomb suivi de l'hémicycle de Juarez. Benito Juarez était un indigène qui fit ses études en droit et devint le président du Mexique en 1858. Il a été respon-

Charly Chaplin au musée de cira

Monument à Colomb

sable de l'exécution de Maximilien, empereur de Mexico en 1867.

On arrive au Zocalo. Je vous réfère à mon article dans le Monde Juridique volume 25 numéro 6 page 17.

On continue pour arriver à la Plaza Manuel Tolsa. Parfois, on y voit des Aztèque dansant et/ou jouant de la musique et des vendeurs d'artisanat. C'est sur la rue Calle de Tacuba. Ensuite, le Musée Franz Mayer. Franz Mayer était un collectionneur d'art, de livres, de meubles, de céramiques, textiles et de toutes sortes de d'objets décoratifs. Une grande portion des objets viennent d'Europe et d'Asie mais la plupart vient du Mexique et datent du 15e au 20e siècle.

C'est suivi du Monument à la révolution. Ce monument est considéré comme la plus haute arche triomphale du monde, il s'élève à 67 mètres de haut. Il fut commencé en 1910 par Porfirio Diaz qui fut renversé justement par la révolution. Il fut terminé en 1938 sous la présidence de Lazaro Cardenas. Le musée San Carlos est dévoué à l'art européen. On y retrouve, entre autre, des sculptures de Rodin et des peintures de Jean-Auguste-Dominique Ingres.

On passe ensuite au coin de deux rues : Reforma et Insurgentes. La rue reforma est la plus belle de CDMX. Elle fut construite par l'empereur Maximilien qui voulait que le château de Chapultepec où il habitait rejoigne le Zocalo. Insurgentes, quand à elle, est la plus longue rue de CDMX à près de 30 kilomètres. Au nord, elle se dirige vers Pachuca, la capitale de l'état d'Hidalgo et au sud, elle se dirige vers Cuernavaca puis Acapulco.

On repasse devant le Monument à l'indépendance. Voir plus haut.

On arrive au coin de Reforma et Rio de la plata (rivière de l'argent). C'est tout près de ce coin que se situe la statue de la Diane Chasseresse. 1 Kilomètre plus loin, vous passerez devant la Estela de Luz (Étoile de lumière) un monument de 2011 célébrant le bi-centenaire de l'indépendance du Mexique de l'Espagne.

Finalement l'Institut National de l'Anthropologie et de l'Histoire (INAH). En surface d'exposition (33,000 mètres carrés), il est l'un des plus grands musées du continent américain (3e) et le 8e au monde. Il est consacré à l'archéologie et l'histoire des civilisations préhispaniques du Mexique, principalement de Mésoamérique, et à l'ethnographie des actuels peuples indigènes du pays.

Voici le premier circuit du turibus, le plus intéressant à mon avis. Je l'ai fait 4 fois, chaque fois que j'accueille quelqu'un à CDMX.

Hemicycle de Benito Juarez le père de l'indépendance du Mexique

Zocalo

Rue Reforma

Pierre du soleil au musée national de l'anthropologie

Diane Chasseresse

Plaza Manuel Tolsa décorée comme au jour des morts (2 novembre)

Monument à la révolution

Le gouvernement du Canada annonce des nominations à la magistrature du Québec

L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui les nominations suivantes dans le cadre du processus de nomination des juges établi en 2016. Ce processus met l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité, et continuera de garantir la nomination de juristes qui incarnent les plus hautes normes d'excellence et d'intégrité.

Jocelyn Pilote, associé chez Larouche Lalancette Pilote Avocats à Alma, est nommé juge puîné de la Cour supérieure du Québec pour le district de Chicoutimi. Monsieur le juge Pilote remplace Monsieur le juge C. Lachance (Chicoutimi) qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 15 octobre 2019.

Isabelle Germain, associée chez Stein Monast à Québec, est nommée juge puînée de la Cour supérieure du Québec pour le district de Québec. Madame la juge Germain remplace Madame la juge M. Lacroix (Québec), qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 1er janvier 2020.

Biographie

Le juge Jocelyn Pilote a été admis au Barreau du Québec en 1987, après avoir obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1986.

Monsieur le juge Pilote a débuté sa pratique professionnelle au sein du cabinet Larouche Lalancette et Associés d'Alma et est devenu associé du cabinet Larouche Lalancette Pilote Avocats en 1991. Avant sa nomination, il a exercé en litige civil et commercial, dans différents domaines du droit comme le droit des valeurs mobilières, de la faillite et l'insolvabilité, le droit agro-alimentaire et le droit municipal. Il a plaidé devant divers tribunaux administratifs et devant la Cour du Québec, la Cour Supérieure du Québec et la Cour d'Appel du Québec. Il a également pratiqué en droit corporatif et commercial et a agi comme conseiller juridique dans plusieurs transactions commerciales. Depuis plusieurs années, il agissait à titre d'arbitre pour le service de conciliation et d'arbitrage de comptes du Barreau du Québec.

Le juge Pilote a été impliqué dans sa communauté tout au long de ses années de pratique. Il a été membre du conseil d'administration du Collège d'Alma et membre du Club Richelieu d'Alma pendant 25 ans. Il a également présidé ces deux organismes pendant deux ans.

Le juge Pilote et son épouse Sylvie Girard, enseignante, sont les fiers parents de trois enfants.

La juge Isabelle Germain a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1998 et a été admise au Barreau du Québec en 2000. Elle est également titulaire d'un certificat en administration des affaires de l'Université Laval obtenu également en 1998.

Madame la juge Germain a débuté sa carrière d'avocate au sein du cabinet Ogilvy Renault (maintenant Norton Rose Fulbright), à Québec, dans le domaine du litige civil et de l'assurance. En 2001, elle a joint les rangs du cabinet McCarthy Tétrault à Québec, où elle a exercé comme avocate en responsabilité professionnelle, en droit disciplinaire, en litige civil et commercial et en faillite et insolvabilité jusqu'en 2016. Depuis les trois dernières années, elle est associée auprès du cabinet Stein Monast et pratique dans ces mêmes domaines du droit. Dès le début de sa carrière,

elle a contribué au recrutement, à la formation et au mentorat de jeunes avocats.

Parallèlement à sa pratique, la juge Germain s'implique tant auprès de son Barreau que dans sa communauté. Elle a siégé au conseil d'administration du Barreau de Québec de même que sur de nombreux comités. Elle est notamment présidente du Comité de liaison avec la Cour supérieure du Barreau de Québec. Enfin, elle est membre du conseil d'administration du Club de soccer du Rouge et Or de l'Université Laval.

Faits en bref

Depuis novembre 2015, plus de 350 juges ont été nommés à une cour supérieure. Ces juristes exceptionnels témoignent de la diversité qui renforce le Canada. Plus de la moitié de ces juges sont des femmes, et ces nominations font état d'une représentation accrue des minorités visibles, des Autochtones, des membres de la communauté LGBTQ2S et des personnes qui s'identifient comme handicapées.

Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser l'accès à la justice pour tous les Canadiens. Afin d'améliorer les résultats pour les familles canadiennes, le budget de 2018 prévoit un financement de 77,2 millions de dollars sur quatre ans pour appuyer l'élargissement des tribunaux unifiés de la famille à compter de 2019-2020. Cet investissement dans le système de justice familiale créera 39 nouveaux postes de juges en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

De plus, le budget de 2018 a proposé de financer sept autres postes de juges en Saskatchewan et en Ontario, ce qui coûtera 17,1 millions de dollars sur cinq ans.

Les nominations à la magistrature fédérale sont faites par le gouverneur général, agissant selon l'avis du Cabinet fédéral et sur les recommandations du ministre de la Justice.

Les comités consultatifs à la magistrature de partout au pays jouent un rôle essentiel dans le processus d'évaluation des candidatures à la magistrature. Il y a 17 comités consultatifs à la magistrature, qui représentent toutes les provinces et tous les territoires.

Des réformes importantes du rôle et de la structure des comités consultatifs à la magistrature ont été annoncées le 20 octobre 2016 afin d'accroître l'indépendance et la transparence du processus.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES AVOCATES ET AVOCATS
DU QUÉBEC

La solidarité de tous pour la réussite de chacun
apaaq.ca | Devenez membre

Récit de la délégation ULaval au concours de plaidoirie Jean-Pictet 2020: leur fabuleuse ascension vers la finale

Du 22 au 29 février, se tenait à Bali la 33e édition du Concours Jean-Pictet Competition, notre équipe composée de Mathilde Doucet (doctorante en droit), Olivier Lacombe (étudiant à la maîtrise en droit), et Simon Paquet (étudiant à la maîtrise en relations internationales), a réussi l'exploit de se hisser jusqu'en finale internationale pour la 2e année consécutive.

Pourquoi vous partager cette excellente nouvelle seulement quelques mois plus tard? Et bien cette compétition s'est tenue juste avant le pic de la pandémie de la covid-19 qui nous a alors transporté dans un monde parallèle avec des règles strictes de confinement. Nous avons préféré alors attendre que les nuages de cette période d'incertitude s'estompent un peu pour que vous puissiez apprécier pleinement l'histoire qui suit et vous joindre à nous pour offrir aux participants toutes les félicitations plus que méritées!

Cette compétition réunit annuellement des dizaines d'équipes venues du monde entier pour plaider, dans le cadre d'un conflit fictif, sur les règles applicables à ce dit conflit. Les cas à résoudre peuvent à la fois faire appel aux notions du droit international humanitaire (#DIH), du droit international pénal, ou encore du droit international des droits de la personne.

La première étape du concours consistait en une phase de qualification étendue sur 4 jours, divisée en une session francophone et une session anglophone. Au rythme de 2 épreuves par jour, pouvant porter sur la qualification de conflits, sur du terrain, ou sur les risques de condamnations pénales, les étudiants étaient invités à endosser le rôle d'ONGs, de conseillers juridiques, ou encore de membres de groupes armés, afin de démontrer leurs connaissances et leur aisance à l'oral face à un jury renommé, qui se prenait bien souvent lui aussi au jeu. Olivier Lacombe raconte: «un matin nous étions conseillers juridiques auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour être membres d'un groupe armé clandestin dans l'après-midi, c'est tellement stimulant!».

L'équipe de l'Université Laval s'est brillamment qualifiée lors de cette phase, et a ainsi obtenu son laisser-passer pour les demi-finales francophones, auprès de 4 autres équipes: Bruxelles, Liège, Ouagadougou et Paris.

La compétition, riche en émotions, s'est avérée un exercice formateur de maîtrise de soi pour Mathilde Doucet: «À ma grande surprise, je n'ai pas été prise d'un grand stress comme j'aurais pu m'y attendre. Au contraire, j'ai réussi à transformer cette pression en énergie positive et en concentration intense».

Quelques heures après un débat de haute volée sur la mise en place d'un traité interdisant ou régulant l'utilisation de drones, le verdict tombait: l'Université Laval faisait partie, avec l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, des deux meilleures équipes de cette demi-finale, se qualifiant ainsi pour une finale réunissant également les deux meilleures équipes de la session anglophone: Sydney et les Philippines.

Si la victoire finale ne se trouvait pas au bout, les trois candidats, qui ont fait honneur à l'Université Laval, ne retiennent que du positif de cette expérience. Pour Olivier Lacombe, cette expérience lui aura «permis d'approfondir ma connaissance du droit international humanitaire, elle m'aura [aussi] permis d'acquérir une précieuse expérience en plaidoirie».

Pour Mathilde Doucet, «le concours m'a aidé à me faire davantage confiance. Sur le plan juridique, les questions de droit pointues auxquelles nous avons été confrontés nous ont forcé à pousser notre raisonnement et à sortir des sentiers battus afin d'explorer des pistes de réflexion originales. J'ai particulièrement apprécié les jeux de rôles qui parfois devaient nous forcer à vulgariser des concepts juridiques pointus».

Simon Paquet retiendra lui le bon esprit qui régnait, non seulement au sein de l'équipe, mais également avec les autres équipes: «Collectivement, avec Mathilde et Olivier, nous avons véritablement développé une synergie d'équipe et je crois que nous nous sommes également approprié l'esprit du concours. En plus de bien performer juridiquement lors des épreuves, nous avons su coopérer et échanger avec les autres équipes quand nous avions à le faire, toujours dans un esprit amical et d'entraide. Nous ne pouvons qu'être fier de ce que nous avons accompli».

Cette finale représente également l'aboutissement de longs mois de travail, au cours desquels leurs coachs, Clémence Bouchart (étudiante en droit à la maîtrise) et Thomas Roos (étudiant en droit au doctorat), ne les ont pas ménagés afin de les préparer le mieux possible à ce qui pourrait les attendre sur place. Pour Clémence Bouchart, «ce fut extrêmement stimulant et enthousiasmant de les voir améliorer leur jeu de rôle, leur argumentaire juridique, leur compréhension des enjeux et surtout de les observer prendre de plus en plus de plaisir simulation après simulation». Thomas Roos quant à lui sentait «un grand potentiel. J'étais persuadé que l'équipe avait les capacités pour aller en finale. Mais après, entre le potentiel et la réalisation, il y a un pas qui n'est pas toujours facile à franchir. Ils l'ont fait, et tous ceux qui les ont suivi ou aidé au cours des simulations sont fiers de leur parcours!».

C'est à Simon Paquet que revient la phrase de conclusion: le Pictet ce n'est pas seulement une compétition, mais aussi «l'occasion de rencontrer des gens uniques, venus des 4 coins du monde et unis par une passion commune: le DIH. Et si nos origines et nos parcours peuvent diverger sur bien des aspects, il y a une chose qui nous rapproche et nous rapprochera toujours: celle de faire partie de la grande famille des Pictéistes!».

Ce que je voudrais dire à mes enfants : la biographie de Michel Bastarache

La vie Michel Bastarache, ancien juge à la Cour suprême du Canada et premier Acadien à y siéger, est racontée dans un livre lancé fin 2019 à Ottawa.

Dans Ce que je voudrais dire à mes enfants, le juge à la retraite retrace sa vie en Acadie avec l'aide de la plume du journaliste Antoine Trépanier.

Il adresse aussi une lettre à ses enfants atteints d'une maladie incurable à laquelle ils ont succombé à un jeune âge.

Publié aux éditions des Presses de l'Université d'Ottawa, cette biographie est le résultat de plus de 40 heures d'entrevue avec M. Bastarache, d'une cinquantaine d'entrevues et de milliers de documents consultés. La période actuelle offre l'opportunité de faire du rattrapage. Voir le site web de Renaus, Bray pour commander l'édition papier ou numérique.

Conseil Canadien de la Magistrature deux lettres en réponses à deux plaintes de Frédéric Bastien et Mme Guilbeault

CJC CCM
Canadian Judicial Council
Conseil canadien de la magistrature

Dossier CCM : 19-0482

Le 21 avril 2020

M. Frédéric Bastien
[redacted]

Par courriel : [redacted]

Monsieur Bastien,

Je fais suite à votre correspondance du 28 novembre 2019 dans laquelle vous portez plainte à l'égard de l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec. Vos allégations concernent l'affaire *Hak c. Procureure générale du Québec*.

Conformément aux *Procédures du Conseil canadien de la magistrature pour l'examen de plaintes ou d'allégations au sujet de juges de nomination fédérale*, j'ai porté votre plainte à l'attention de l'honorable Glenn Joyal, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et vice-président du Comité sur la conduite des juges du Conseil canadien de la magistrature (Conseil). Le juge en chef Joyal m'a demandé de vous faire parvenir cette lettre.

Le juge en chef Joyal a reçu la confirmation que l'honorable Duval Hesler a pris sa retraite le 8 avril 2020 et n'est donc plus juge. Le juge en chef Joyal indique que, dans le passé, le Conseil a considéré la retraite ou la démission d'un juge comme mettant un terme à la compétence du Conseil. Par conséquent, que la question de l'implication du Conseil soit formulée comme en étant une de compétence ou parce que l'affaire est rendue sans objet, le juge en chef Joyal conclut qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de poursuivre cette plainte. Par conséquent, la plainte est suspendue de façon permanente.

En espérant que ces précisions vous seront utiles, je vous prie de recevoir mes salutations.

Le Directeur exécutif par intérim,

Originale signée

J. Michael MacDonald

CJC CCM
Canadian Judicial Council
Conseil canadien de la magistrature

Dossier CCM : 19-0497

Le 21 avril 2020

Mme Diane Guilbault
Présidente
PDF Québec
[redacted]

Par courriel : [redacted]

Madame Guilbault,

Je fais suite à votre correspondance datée du 2 décembre 2019 dans laquelle vous portez plainte à l'égard de l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec. Vos allégations concernent l'affaire *Hak c. Procureure générale du Québec*.

Conformément aux *Procédures du Conseil canadien de la magistrature pour l'examen de plaintes ou d'allégations au sujet de juges de nomination fédérale* , j'ai porté votre plainte à l'attention de l'honorable Glenn Joyal, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et vice-président du Comité sur la conduite des juges du Conseil canadien de la magistrature (Conseil). Le juge en chef Joyal m'a prié de vous faire parvenir cette lettre.

Le juge en chef Joyal a reçu la confirmation que l'honorable Duval Hesler a pris sa retraite le 8 avril 2020 et n'est donc plus juge. Le juge en chef Joyal indique que, dans le passé, le Conseil a considéré la retraite ou la démission d'un juge comme mettant un terme à la compétence du Conseil. Par conséquent, que la question de l'implication du Conseil soit formulée comme en étant une de compétence ou parce que l'affaire est rendue sans objet, le juge en chef Joyal conclut qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de poursuivre cette plainte. Par conséquent, la plainte est suspendue de façon permanente.

En espérant que ces précisions vous seront utiles, je vous prie de recevoir mes salutations.

Le Directeur exécutif par intérim,

Originale signée

J. Michael MacDonald

DES GRANDES MARQUES À PRIX TRÈS COMPÉTITIFS

Passez à la boutique et découvrez notre vaste collection de vêtements et accessoires pour homme.

25% à 50% sur tout en magasin (marchandise sélectionnées)

Rendez-vous - service à domicile ou au bureau:
Richard | 514.497.9743 | Bureau | 514-739-6298
Lundi au samedi de **10h à 17h**
Possibilité de rendez-vous après les heures d' ouvertures.
Dimanche sur rendez-vous de 10h à 15 h - **514.497.9743**

GREEN COAST® YACHTING OUTFITS · m.e.n.s. Heinecke & Klaproth since 1901 · BÄUMLER · Coppley COLLECTION

Zampière - SCohen - Digel - Empire - Bugatchi - Venti - Lipson

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 (U-HUAUL)
www.tarzi.ca | maisondustyle1@gmail.com

EY
Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Comment réagir lorsqu'un litige ou des allégations d'irrégularités menacent la situation financière ou la réputation d'une organisation?

Faites appel dès maintenant aux professionnels chevronnés des Services de juricomptabilité et de soutien à l'intégrité d'EY.

- Enquêtes et conformité
- Réclamations et litiges
- Gestion de la preuve électronique
- Analyse juricomptable de données
- Intervention en cas de cyberincidents

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à **ey.com/ca/fr**.

Meilleure la question, meilleure la réponse.
Pour un monde meilleur.

Benoit Legault
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
+1 514 874 4637

François Auclair
Chef d'équipe senior
francois.auclair@ca.ey.com
+1 514 879 6685

Julie Bellemare
Chef d'équipe senior
julie.bellemare@ca.ey.com
+1 514 879 2686

Aïsha Brillant
Chef d'équipe senior
aisha.brillant@ca.ey.com
+1 514 879 8273

© 2018 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés. DE00. 2910000